

FICHE
EXPÉRIENCE
 n°11

L'AMBIANCE SONORE

UNE CARTOPHONIE EN LIGNE DES AMBIANCES SONORES :

carte sonore de L'Isle d'Abeau

ECHELLE DE MISE EN ŒUVRE

- Grand Territoire
- Ville
- Quartier

CONTEXTE

Pour prendre en compte les principaux aspects du développement durable, le Grand Lyon s'est appuyé sur leur charte « quartiers durables » pour étudier cette opération de 5 hectares au cœur de la ville, accueillant environ 64 000 m² de logements et environ 68 000 m² d'activités tertiaires.

Les objectifs initiaux étaient de créer des logements Haute Qualité Environnementale® (HQE) dotés de vues sur le végétal, d'ériger des bâtiments à partir de matériaux durables, et de mettre en place un système de gestion des eaux pluviales récupérées et amenées vers le parc, dans un bassin de rétention paysager, qui permet d'apporter un confort microclimatique.

MÉTHODE APPLIQUÉE

Dans le cadre de la démarche d'aménagement durable du Grand Lyon, la ZAC de la Buire a été conçue avec une attention particulière sur le confort d'usage et notamment le confort sonore, dès le choix du site. En effet, la particularité du site est sa localisation au sud de la gare TGV et le long du boulevard Vivier Merle, très bruyant. Les résultats de l'étude d'impact ont montré les enjeux en termes d'acoustique. L'étude s'est basée sur les documents de référence disponibles, notamment le classement sonore des voies annexé au PLU.

La stratégie du maître d'ouvrage, SAS La Buire aménagement, étant de favoriser le confort d'usage, D2P, le maître d'ouvrage délégué a traité la question de la nuisance sonore dans l'organisation de l'espace afin de créer un îlot de calme au centre du projet d'aménagement.

En première façade se trouvent des bureaux et activités tertiaires, puis une seconde zone constituée de logements et derrière une zone calme composée de parc et d'école.

RÉSULTATS

L'intérieur du quartier est protégé du bruit : les bureaux organisés en front bâti, permettent de protéger les logements des nuisances sonores émises depuis le boulevard Vivier Merle. Les voies de dessertes internes sont préservées au calme, et les cœurs d'îlots végétalisés forment des poches de silence. Le parc et l'école sont quant à eux protégés par la double rangée des bureaux et des logements.

En termes de qualité visuelle, le cœur du quartier avec le parc, et les cœurs d'îlots végétalisés constituent des atouts esthétiques pour les résidents. Ces derniers ne sont pas accessibles pour éviter les nuisances sonores.

AVANCEMENT

Le dossier de réalisation a été approuvé en 2003. En Avril 2012, la première phase de construction (Sud) est terminée, la seconde phase (Nord) est en cours de réalisation.

ELÉMENTS DE DÉBAT ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES THÈMES

Cette expérience est une mise en application des principes d'îlot à l'échelle d'une ZAC pour préserver un cœur d'îlot calme, à l'abri des nuisances sonores générées par le boulevard adjacent.

En termes de qualité visuelle, le cœur du quartier avec le parc, et les cœurs d'îlots végétalisés constituent des atouts esthétiques pour les résidents. Pour autant, ces derniers ne sont pas accessibles et soulèvent donc la question de la qualité d'usage de ce type d'espace.

La qualité acoustique est prise en compte, mais la qualité de l'air n'a pas été abordée. Il aurait été intéressant de connaître l'effet des configurations d'îlots sur la dispersion des polluants.

Lors du chantier, la maîtrise d'ouvrage déléguée a été à l'origine de la création d'une intersyndicale des conseils syndicaux sur l'ensemble des logements de la ZAC. Cette instance de représentation des copropriétaires permet d'être un relais d'échanges durant le chantier.

REPRODUCTIBILITÉ

L'application de principes de protection de l'organisation des formes urbaines est facilement reproductible sur les projets d'aménagement, sans nécessairement avoir recours à des études acoustiques. Cependant il est intéressant de recourir à de telles études dès lors qu'un

enjeu particulier a été identifié en termes de qualité de l'ambiance sonore (présence d'une infrastructure ou d'un équipement bruyant à proximité, établissement sensibles au bruit, etc.)

Sources :

- Source : 6^{ème} assise de l'environnement sonore, atelier 8
- <http://www.grandlyon.com/La-Part-Dieu.2315.0.html>
- ZAC de la Buire, reconquête urbaine en cours d'achèvement, DGDU, avril 2012, Ville de Lyon